

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CCBE appelle au respect de l'Etat de droit dans le cadre de la sélection du procureur européen

15/04/2019

Le CCBE appelle l'Union européenne et ses Etats membres à défendre l'Etat de droit dans le cadre de la procédure de sélection du Parquet européen

Le Conseil des Barreaux européens (le CCBE) représente les barreaux de 45 pays, et à travers eux plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE a suivi l'évolution de la création d'un Parquet européen.

Le CCBE a toujours souligné la nécessité de garantir l'application du droit à un procès équitable, y compris la présomption d'innocence, à toutes les enquêtes conduites par le Parquet européen. C'est une exigence clé pour équilibrer le fonctionnement et les ressources du Parquet européen avec les droits et les besoins de la défense.

Le CCBE a également suivi le processus de sélection du Parquet européen. Afin de garantir la confiance des citoyens de l'UE dans le nouveau Parquet, il est extrêmement important que la procédure de sélection ne soit en aucune manière entravée ou limitée. Il est également essentiel que chaque candidat ait la possibilité de présenter sa candidature auprès des institutions européennes.

Le CCBE souligne la nécessité pour les États membres de veiller à ce que les questions qui affectent ou restreignent l'État de droit ne puissent être tolérées par ou dans aucun État membre de l'UE. L'Union européenne est une union fondée sur les valeurs du maintien, du respect et de la défense de l'État de droit. Il ne peut y avoir aucune exception.

Il est essentiel que les États membres soient conscients qu'il s'agit là des valeurs sur lesquelles repose l'Union européenne et qu'ils doivent les respecter et les défendre.

José de Freitas, Président du CCBE, a déclaré : *"Pour que l'Union européenne et ses États membres soient un exemple de l'importance du respect et de l'adhésion à l'État de droit, l'Union européenne et ses États membres doivent veiller à défendre ce principe et à ne tolérer ni se laisser influencer par aucune mesure ayant un impact sur ce principe. L'Union européenne doit avoir l'autorité, et être l'autorité, pour faire respecter l'État de droit. Ce pouvoir ne peut être revendiqué que si le principe est appliqué sans exception"*.

A propos du CCBE :

Le CCBE représente les barreaux de 45 pays et, à travers eux, plus d'un million d'avocats européens.

Pour plus d'informations :
Contactez Peter Mc Namee
Conseiller juridique senior
Tel: +32 (0)2 234 65 10
E-mail: mcnamee@ccbe.eu